



Offre commerciale refusée

Par **marineblue**, le **17/10/2012 à 10:41**

Bonjour,rnj achète le 15 octobre dernier dans le magasin d'une grande chaîne nationale un meuble pour une valeur de 400€rnen rentrant chez moi je trouve dans ma boîte à lettres le prospectus de ce magasin m'informant qu'en raison de l'anniversaire de leur enseigne 40€ sont offerts du 19 septembre au 28 octobre pour tout achat supérieur à 100€rnJe retourne au magasin pour demander au responsable pourquoi le vendeur ne m'a pas appliqué cette remise et il me répond que c'était à moi de fournir le prospectus et d'en faire la demande et que rien n'obligeait le vendeur d'appliquer cette ristourne d'officernEst normal????rnMerci pour vos conseils

Par **pat76**, le **17/10/2012 à 16:59**

BonjourrrnrnVous prenez le prospectus, votre facture et vous allez expliquer la situation aux services de la répression des fraudes qui vérifiera si le droit a été respecté.rnrnsi le vendeur a effectué une publicité mensongère vous serez alors en droit de réclamer les 40 euros de rabais.